

**COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE DES DIRECTEURS
D'ETABLISSEMENTS SANITAIRES, SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX**

MISES A DISPOSITION ET DISPONIBILITÉS

MISES À DISPOSITION

CAPN du 14 mars 2019

Etablissement d'accueil - Fonction		Prénom	Nom	Etablissement d'origine	Conditions	
EHPAD la Parentèle relevant du CCAS de la ville de Dol de Bretagne	<i>Directeur Hors classe</i>	Jean-René	BEASSE	EHPAD et le foyer de vie de Dol-de-Bretagne	1 an à/c du 01/01/2019 à hauteur de 20% de la quotité de travail Renouvellement	
EHPAD "Le Méridien" à Ruoms	<i>Directeur Hors classe</i>	Philippe	ROURESSOL	Centre hospitalier Pont d'Arc et centre hospitalier de Villeneuve de Berg	1 an à/c du 01/03/2019 à hauteur de 12,5% de la quotité de travail	
Centre hospitalier de l'ouest guyannais à Saint-Laurent-du-Maroni	<i>Directeur adjoint hors classe</i>	Patrick	TRIESTE	Centre hospitalier de Dreux	6 mois à/c du 01/10/2018	
CHFO	<i>Directeur Hors classe Secrétaire général adjoint</i>	Pascal	MARTIN	EHPAD à Crepy-Laonnois	1 an à/c du 01/01/2019 à hauteur de 20% de la quotité de travail Renouvellement	
		<p align="center"><i>Le SMPS porte la vision des directeurs et des cadres hospitaliers, fidèle aux valeurs d'un service public de santé tourné vers l'avenir</i></p>			<p align="right"><i>commission administrative paritaire nationale des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et medico-sociaux ; mises à disposition</i></p>	<p>CAPN du 14 mars 2019</p>